

Le Comité d'Entreprise vous propose le catalogue des jouets pour Noël 2018

Règlement intérieur

Seuls les enfants ayant moins de 16 ans au 31 décembre de l'année en cours peuvent bénéficier de ces prestations.

Le jouet de votre enfant doit être impérativement choisi selon l'année de naissance indiquée sur la planche. Vous pouvez choisir un jouet dans une planche inférieure, mais en aucun cas dans la planche supérieure.

Les enfants dont les parents travaillent tous les deux à la Caisse pourront choisir 2 jouets figurant sur la liste ou 2 chèques cadeau de leur âge.

Cette année vous pouvez choisir un jouet dans le catalogue joint ou un chèque «Cadhoc»
La valeur du chèque est variable selon l'âge de l'enfant:

20 € de 2012 à 2018
30 € de 2007 à 2011
40 € de 2003 à 2006

Nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que tous les agents concernés aient connaissance de la liste dans les délais prévus.

Pour réserver un jouet

- Connectez-vous sur le site APPLICE : <http://cpam.net/appliance/>
- Sélectionnez le jouet de votre enfant.
- Validez

Le site <http://www.cpam.net/appliance/> est accessible sur internet et pas seulement à la C.P.A.M., vous pouvez donc vous consulter les catalogues et sélectionner un jouet depuis chez vous.

En cas de problème contactez par mel Frédérick Marie
S'il manque un enfant (de moins de 16 ans au 31/12), indiquez nom/prénom/date de naissance

Sans réponse de la part d'un agent avant le 1er septembre 2018, le C.E. serait contraint de choisir d'office un jouet pour son enfant.